



CONSEIL MUNICIPAL



Proces-Verbal du 11 Février 2015

OBJET

2015-02-11/1(18) AVENANT N°1 LOT 8 REHABILITATION BÂTIMENT ANCIENNE MAIRIE -ENTREPRISE LECOULES-Travaux complémentaires et moins-value

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis de l'entreprise LECOULES, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment ancienne mairie - 85, rue d'Anjou et relatif à des travaux complémentaires (Moins-value branchement provisoire de chantier (point 1.1) et éclairage de sécurité (point 1.7), et plus-value fourniture et pose hublot et fourniture et pose horloge hebdomadaire). Cet ajout entraînera une moins-value sur la base du marché de - 16,59 € HT soit - 19,91 € TTC.

Le marché de l'entreprise LECOULES passera donc de 3 746,92€ HT soit 4 496,30€ TTC à 3 730,33 € HT € soit 4 476,40€ TTC (avenant n° 1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE SON ACCORD** pour la passation de l'avenant n°1 avec l'entreprise LECOULES de Changé (Mayenne) pour un montant de - 19,91 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2015-02-11/2(19) ALSH JEUNESSE – TARIFS ACTIVITES – MERCREDI VENDREDI ET SAMEDI - PETITES ET GRANDES VACANCES – ANNEE 2015 (2-2015)

Le Conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes au cours des vendredis et samedis pour l'année 2015 :

- **FIXE** les tarifs des activités ainsi qu'il suit, par jeune :

	TARIF 1 quotient>800	TARIF 2 500<quotient<800	TARIF 3 quotient </=500
Bubble Foot Château Gontier	13,40	13,20	13,00

OBJET

2015-02-11/3(20) TARIFS EAU-ASSAINISSEMENT 2015

EAU

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission « FINANCES », après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs de l'année 2015, à savoir :

Abonnement 60,88 € H.T.
de 0 à 1000 m3 1,55 € H.T. le m3
+ de 1000 m3 1,40 € H.T. le m3

Consommation exceptionnelle prix d'achat du m3 + 15 %

ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal sur proposition de la commission, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le tarif de l'année 2015 à :

Abonnement 20,00 € TTC
Consommation 1.11 € TTC le m3.

OBJET**2015-02-11/4(21) VOTE DES SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal, **FIXE** les subventions suivantes, étant précisé que la présidente concernée s'est retirée (Mme Sandrine MAGNYE - Le Coin des Fripons) :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Propositions 2015
ACAPLE	548,31 €
ANCIENS COMBATTANTS	319,63 €
APEEP	540,00 €
APPEL	542,84 €
ARPE	559,26 €
BADMINTON CLUB	502,50 €
BASKET BALL ENTRAMMES	1 977,43 €
CLUB DE L'AMITIE	540,15 €
COIN DES FRIPONS	155,82 €
COMITE DE JUMELAGE	1 620,43 €
DEFENSE DES CULTURES	317,78 €
entrammes s'amuse	- €
FAMILLES RURALES	419,30 €
FLECHETTES CLASSIQUES	217,14 €
FLECHETTES ELECTRONIQUES	- €
FOOTBALL	2 256,87 €
HOCKEY	- €
INTER AMNES	532,65 €
JOGGING	207,74 €
PETANQUE ENTRAMMAISE	537,56 €
PLAISIR DE PEINDRE	174,00 €
TENNIS CLUB	930,00 €
UNION CYCLISTE	787,01 €
VOLLEY BALL	1 558,10 €
IMPREVUS	2 500,00 €
Total général	17 744,52 €

Associations / organisations hors commune	Propositions 2015
ADMR (poste de secrétariat et convention en cours)	3 685,00 €
Sté Protectrice des Animaux 53	201,00 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat	302,65 €
Mayenne nature Environnement	54,28 €
prevention routière	39,08 €
solidarité paysans	21,72 €
FDGDON de la Mayenne	210,54 €
MFR - CFA de Segré	37,83 €
Ecole Saint Paul les Genêts	1 269,37 €
Maison de l'Europe	233,00 €
AFCCRE (association française du conseil des communes et régions d'Europe)	233,00 €
Total hors commune	6287,47€

Total des versements aux associations et organisations pour 2015 : **24 031,99€** (dont 2500€ d'imprévus)

OBJET
2015-02-11/5(22) SUBVENTION OGEC 2015

Le Conseil Municipal, **FIXE** les subventions suivantes, étant précisé que la présidente concernée s'est retirée (Mme Sandrine GAUTIER) :

Selon la convention, la subvention est calculée sur les dépenses de fonctionnement des écoles publiques.
Sur la base des effectifs transmis à la rentrée de 2014-2015, les montants sont de :

Pour la maternelle :	1269,37 € x 34 élèves = 43 158.49 €
Pour le primaire :	319.04 € x 48 élèves = 15 313.69 €
TOTAL	58 472,18 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ **FIXE** le montant de la subvention 2015 à l'OGEC à **58 472,18 €**, qui sera versée mensuellement selon le tableau ci-dessous, et étant précisé que Mme Sandrine GAUTIER - Présidente de l'OGEC s'est retirée) :

Janvier	4 645.03 €
Février	4 645.03 €
Mars	4 645.03 €
Avril	4 948.56 €
Mai	4 948.56 €
Juin	4 948.56 €
Juillet	4 948.56 €
Août	4 948.56 €
Septembre	4 948.56 €
Octobre	4 948.56 €
Novembre	4 948.56 €
Décembre	4 948.56 €

OBJET
2015-02-11/6(23) REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS ANNEE 2015

VU l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques ;

VU le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

CONSIDERANT que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2015, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 40,25 €,
- pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 53,66 €,
- pour les autres installations, par m² au sol : 26,83 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après avoir délibéré :

➤ **DECIDE** que pour l'année 2015 le montant des redevances s'élève à 2 633,58 €

➤ **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

OBJET

2015-02-11/7(24) GRATIFICATION AU PROFIT D'UN STAGIAIRE FORMATION BPJEPS

Monsieur le Maire propose d'attribuer une gratification au stagiaire en formation BEPJEPS, lequel a été présent sur la collectivité de Septembre 2013 à Décembre 2014. Celle-ci serait d'un montant de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE :**

- De verser une gratification au stagiaire BPJEPS d'un montant de 600,00€.
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 62, article 6218.

OBJET

2015-02-11/8(25) MODIFICATION DELIBERATION N°2014-11-18/14(164) SCHEMA DE CIRCULATION APAISEE

Considérant qu'il y a lieu de modifier les coordonnées d'une personne dans la délibération visée en objet (remplacement de Mr GENDRY Nicolas par Mme GENDRY Sandrine), Monsieur le Maire propose de reprendre une nouvelle délibération comme suit :

Monsieur le Maire précise que dans un objectif de sécurisation routière de la partie agglomérée de la commune, il peut être mis en place un schéma de gestion apaisée de la circulation. Afin de préparer ce schéma, il convient de procéder à la création d'un comité de pilotage, composé de 8 personnes minimum avec pour moitié des membres du Conseil Municipal. Celui-ci aura pour mission de réfléchir aux aménagements à mettre en place et de définir un schéma directeur, lequel sera transmis à la Direction Départementale des Territoires pour avis et ensuite présenté en réunion publique à destination des administrés.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, DECIDE :

- **DE LANCER** le schéma de gestion apaisée de la circulation pour la commune d'ENTRAMMES
➤ **DE NOMMER** les personnes suivantes pour intégrer le comité de pilotage :

1.) Mr MARQUET Didier	8.) Mme GENDRY Sandrine
2.) Mr CIRON Maurice	9.) Mme LECUYER Céline
3.) Mr DELAMARCHE Guy	10.) Mme LEPAGE Amanda
4.) Mme DENEUX Valérie	11.) Mr MADIOT Michel
5.) Mr DESNOË Jean-Marc	12.) Mme REMON Karine
6.) Mr FRECELLE Vincent	13.) Mme VITOUR Sabrina
7.) Mme GAUDRET Rachel	